



## TARIFS 2026 / 2027

### FFRANDONNEE

#### 1. ADHESION AU CLUB (une cotisation supplémentaire est appliquée à cette section pour les cours de ski de fond)

|                       |             |                      |            |
|-----------------------|-------------|----------------------|------------|
| Adulte de + de 26 ans | <b>24 €</b> | Jeune de 18 à 26 ans | <b>9 €</b> |
| Conjoint              | <b>16 €</b> | Jeune de – de 18 ans | <b>5 €</b> |

#### 2. TARIFS DE LA LICENCE en fonction des activités pratiquées et des risques couverts

Licence valide jusqu'au 31 août 2027  
Assurance valide jusqu'au 31 décembre 2027

|                                                                           | Responsabilité civile<br>+       |                                |
|---------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|
|                                                                           | Assurance<br>Accidents corporels | Assurance<br>Multi-loisirs (1) |
| <b>Individuelle</b><br>(adulte à partir de 26 ans)                        | <b>35,00 € (ex IRA)</b>          | <b>48,00 € (ex IMPN)</b>       |
| <b>Familiale (2)</b><br>A partir de 2 personnes<br>Dont au moins 1 adulte | <b>70,00 € (ex FRA)</b>          | <b>96,00 € (ex FMPN)</b>       |
| <b>Jeune – 26 ans</b>                                                     | <b>JEUNE : 20,00 €</b>           | <b>/</b>                       |

(1) licence exigée pour les randos alpines (RA)

(2) licence familiale (ex FRA/FMPN) délivrée à un adulte qui peut rattacher son conjoint et/ou ses enfants (ou petits-enfants) mineurs ou majeurs de moins de 26 ans, fiscalement à charge de leurs parents et vivant sous le même toit que leurs parents

Les cotisations aux comités régionaux et départementaux de la FFRandonnée sont incluses dans les tarifs indiqués  
Les assureurs de la FFRandonnée proposent des options supplémentaires : liste et tarifs sur les sites internet de la fédération  
**Les activités assurées et le montant des garanties sont à consulter sur les annexes « assurances » de la fédération**

#### 3. DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA FICHE D'ADHESION

##### CERTIFICAT MEDICAL :

##### Règles concernant les certificats médicaux pour les adhérents FFRandonnée :

##### 1 – Délivrance de la première licence

Un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) pour la pratique des activités de marche et de randonnée et activités connexes, datant de moins de six mois est obligatoire pour toute première prise de licence et à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus.

##### 2 – Renouvellement annuel de la licence (+ 18 ans)

Chaque licencié doit attester sur l'honneur avoir pris connaissance des conseils de santé. À cet effet, il signe une attestation sur l'honneur qu'il remet à son club.

##### 3 – Pour les mineurs

Le sportif mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la FFRandonnée que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.